



---

## DELIBERATION

**Concerne : Ordonnance du 14 décembre 2017 de la Région de Bruxelles-Capitale sur la transparence des rémunérations et avantages des mandataires publics bruxellois**

**Le Conseil,**

Vu l'ordonnance conjointe à la Région de Bruxelles-Capitale et à la Commission communautaire commune du 14 décembre 2017 ;

Vu l'arrêté d'exécution conjoint du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale et du Collège réuni de la Commission communautaire commune portant exécution de l'article 5 de la nouvelle ordonnance conjointe, pris en date du 04 octobre 2018 ;

Vu la circulaire du 20 novembre 2018 relative à cette ordonnance ;

Attendu que sans être nommément cité, le Mont-de-Piété doit remplir des obligations de transparence dans ce cadre en ce qu'il s'agit d'un organisme géré par un Conseil d'Administration de 5 personnes nommées par le Conseil communal et dont 2 sont membres du Centre Public d'Aide Sociale, que le Conseil d'Administration choisit le Président en son sein et que le Conseil d'Administration est assisté dans sa tâche par un Conseil d'observateurs délégués de 6 personnes désignées par le Conseil communal de la Ville de Bruxelles ;

Vu la note du Collège des Bourgmestre et Echevins sur la Réforme de la gouvernance de la Ville de Bruxelles concernant ses organismes, structurée autour de 4 axes principaux : la Gouvernance, la Transparence, la Rémunération et l'Expertise qui devait s'appliquer sans délai ;

Attendu que les mesures contenues dans la note communale ont été concertées avec l'ensemble des partis présents au Conseil communal ;

Attendu que les mesures prises par les deux niveaux de pouvoir visent à redonner confiance et fierté dans la gestion publique ;

Attendu que conformément à l'article 4 de l'ordonnance, le Conseil d'Administration a constaté le 19 septembre 2019

- que le Mont-de-Piété rencontre les exigences de la Ville en matière de nombre d'administrateurs (maximum 12) puisque le CA compte 5 administrateurs
- que 2 observateurs de l'opposition participent déjà au Conseil d'Administration

- qu'un administrateur « technique », propriétaire d'une des plus anciennes bijouteries de la capitale, siège déjà au Mont-de-Piété (il a été remplacé entretemps par la Directrice de l'Institut de la parure et du bijou « Jeanne Toussaint » (Arts et Métiers)
- qu'en termes de parité de genre le Conseil d'Administration comprend, comme administrateur, 3 hommes et 2 femmes et comme observateur, 4 hommes et 2 femmes mais que l'institution n'a aucune prise sur cette réalité puisque la désignation des administrateurs échoit directement et exclusivement à la Ville de Bruxelles
- que le Mont-de-Piété organise une formation à destination des nouveaux administrateurs et observateurs (organisée pour cette législature le 19/07/2019)
- que les barèmes de l'ensemble du personnel, cadres y compris, sont ceux de la fonction publique locale, sans autre avantages extra-légaux ou prime de quelque nature que ce soit et qu'à ce titre ils sont largement inférieurs à 150 % de l'indemnité que perçoit un parlementaire ;

Vu qu'au cours de cette même séance, le Conseil a décidé

1. pour ce qui est des jetons de présence du Président
  - a. de considérer que les réunions suivantes donnent droit à rémunération :
    - les réunions du Conseil d'Administration
    - deux réunions de suivi avec l'administration par mois maximum
  - b. de fixer, conformément à l'ordonnance, le jeton de présence du Président à 300 € brut par réunion
  - c. de limiter le nombre de réunions rémunérées à 40 et de plafonner la rémunération annuelle à 11.904 €
2. pour ce qui est des administrateurs et observateurs
  - a. de considérer que les réunions du Conseil d'Administration donnent droit à rémunération (montant actuel 81,81€)
  - b. de fixer conformément à la note du Collège le jeton de présence au niveau du jeton perçu par les Conseillers communaux sans toutefois pouvoir excéder 120 €
3. que les montants prévus au point 1 et 2 de la présente délibération suivent l'évolution de l'indice santé établi conformément à la loi de septembre 2017 ;

Considérant que ces jetons de présence sont soumis au précompte professionnel et que le Mont-de-Piété prend en charge la cotisation sociale annuelle due à l'INASTI sur cette rétribution et instaurée par la loi du 13 juillet 2005 ;

Considérant qu'actuellement les outils de travail mis à disposition du Président pour l'exercice de son mandat sont un bureau et son mobilier ;

Considérant qu'en date du 13 décembre 2017 le Conseil a décidé d'accorder au Président la faculté de disposer de frais de représentation à concurrence de 2.976 € par an, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018, sur remboursement de pièces probantes indiquant l'objet de la rencontre, dans les limites des montants prévus par l'ordonnance régionale ;

Considérant qu'en date du 19 septembre 2019, le Conseil, nouvellement installé, a décidé de supprimer les frais de représentation lié à la fonction de président ;

Considérant qu'il appartient donc au Conseil d'Administration d'adopter la décision suivante ;

décide

- 1. d'arrêter le montant des jetons de présence et indemnités de ses mandataires tel que perçus effectivement**

- Conseil d'Administration de janvier à juin 2019

<b>Emoluments imposables</b>	<b>16-janv</b>	<b>13-févr</b>	<b>13-mars</b>	<b>24-avr</b>	<b>22-mai</b>	<b>19-juin</b>	<b>TOTAUX</b>
Mustapha AMRANI	600,00	600,00	600,00	600,00	1.200,00	400,00	4.000,00
Michel BARNSTIJN	78,63	78,63	78,63	78,63	157,26	78,63	550,41
Florence FRELINX	78,63	78,63			157,26		314,52
Naima MAATI	78,63	78,63		78,63	157,26	78,63	471,78
Mandat vacant							0,00
Jules BUIS							0,00
José HOORENS	78,63	78,63	78,63	78,63	157,26	78,63	550,41
Rose MEFALESSI	78,63		78,63	78,63	157,26	78,63	471,78
Francis HEIRBAUT	78,63	78,63	78,63	78,63	157,26	78,63	550,41
Edouard NIHOUL	78,63				157,26	78,63	314,52
Mandat vacant							0,00

- Conseil d'Administration de juillet à décembre 2019

<b>Emoluments imposables</b>	<b>16-juil</b>	<b>19-sept</b>	<b>17-oct</b>	<b>14-nov</b>	<b>12-déc</b>	<b>TOTAUX</b>
Jean-Louis PETERS	412,00	918,00	1.224,00	612,00	918,00	4.084,00
Qendresa GERLICA		81,81		81,81		163,62
Jérôme JOLIBOIS	81,81	81,81	163,62	81,81	81,81	490,86
Lydia MUTYEBELE						0,00
Carole MENGAL		81,81	163,62	81,81	81,81	409,05
Anas BENABDELMOUMEN	81,81	81,81	163,62	81,81	81,81	490,86
Erik HULSBOSCH	81,81	81,81	163,62		81,81	409,05
Mourad MAIMOUNI		81,81	163,62	81,81		327,24
Nasir MOHAMMAD	81,81	81,81		81,81		245,43
Fatima MOUSSAOUI	81,81	81,81	163,62	81,81	81,81	490,86
Celine VIVIER	81,81	81,81	163,62	81,81	81,81	490,86

- 2. d'arrêter les outils de travail effectivement mis à la disposition du Président dans l'exercice de son mandat à savoir**
  - un bureau et son mobilier avec ordinateur.
- 3. d'arrêter la liste des marchés publics passés en 2019 telle qu'annexée à la présente.**
- 4. d'adresser ces informations à Monsieur le Secrétaire communal de la Ville de Bruxelles et à la Cellule « Transparence des rémunérations » du Parlement Bruxellois, rue du Chêne 22, 1000 Bruxelles.**
- 5. de publier ce rapport dans l'onglet « documentation » du site interne de l'institution.**

Date du CA	Objet	Type de procédure	Montant HTVA	Nombre d'entreprises sollicitées	Nombre de soumissionnaires	Adjudicataire	Remarque
13/02/2019	Téléphonie VOIP	Négociée sans publicité	38.658€	4	2	SYNSIP	sur 5 ans
13/03/2019	Remplacement autolaveuse	Négociée sans publicité	2.699,23€	3	3	NILFISK	
13/03/2019	Maintenance ascenseur	Négociée sans publicité	1.750€	4	1	LIFTINC	2 ans
13/03/2019	Placement d'extracteurs dans les fenêtres	Négociée sans publicité	2.808 €	3	2	RODRIGUES & PISHOUDT	
24/04/2019	Formation marketing digital	Négociée sans publicité	950€	3	3	TEAM POWER	
24/04/2019	Formation Diamant	Attribution en spécialité	2.384 €	1	1	HOGHE RAAD VOOR DIAMANT ( ANVERS)	
24/04/2019	Insonorisation convoyage stockage robotisé	Attribution en spécialité	4.796,00 €	5	5	A2G ROBOTICS	Attribution à l'entreprise désignée pour assurer la maintenance préventive corrective et améliorative du robot - désignée par appel d'offre public pour 5 ans via centrale de marché VBX 13/05/2015
19/06/2019	Marché services postaux pour 60 mois	Négociée sans publicité	À bordereau de prix estimé à 125.000€	2	1	BPOST	
19/06/2019	Etat des lieux type pour salle Freddy Thielemans	Négociée sans publicité	350€	5	1	TEMSEN & HUON	
19/06/2019	Copieur grande capacité	OUVERTE	35.333€		3	TOSHIBA	

Date du CA	Objet	Type de procédure	Montant HTVA	Nombre d'entreprises sollicitées	Nombre de soumissionnaires	Adjudicataire	Remarque
19/06/2019	Contrôle cabine HT sur 10 ans	Négociée sans publicité	956 €	4	2	VAN HEMELEN	
19/06/2019	Entretien cabine HT sur 10 ans	Négociée sans publicité	15.751€	4	3	AUDITELEC Xisco Sandron	
19/09/2019	Achat complémentaire de boîtes scellées pour le stock	Attribution en spécialité motivée par l'urgence	23.256€	6	2	ENGELS LOGISTICS	Commande complémentaire dans le cadre d'un marché passé en 2016 via la centrale de marché de la Ville de BXL
14/11/2019	Nettoyage des vitres	En spécialité	10.770 €	5	1	BSC Cleaning	Nettoyage des vitres (10 passages sur 5 ans)
14/11/2019	Désignation d'un Project Manager pour le suivi de la réécriture du programme informatique	Négociée sans publicité	102.000€	4	2	AFINIT Consulting	
14/11/2019	Distributeur de café pour le personnel	Négociée sans publicité	11.760 €	3	3	KORO	Location sur 5 ans consommables compris
14/11/2019	Achat de gourde pour le personnel	Négociée sans publicité	694,54 €	Sans objet	3	Avec notre logo	100 gourdes suppression des gobelets en plastique
14/11/2019	Vernissage	Négociée sans publicité	2.85€	4	3	Les Cuisines bruxelloises	
18/12/2019	Maintenance informatique hard et soft	En spécialité dans l'attente de la réécriture	27.30€	1	1	TDH	maintenance software en spécialité justifiée par l'urgence et la continuité du service (défaut du fournisseur historique)

<b>Date du CA</b>	<b>Objet</b>	<b>Type de procédure</b>	<b>Montant HTVA</b>	<b>Nombre d'entreprises sollicitées</b>	<b>Nombre de soumissionnaires</b>	<b>Adjudicataire</b>	<b>Remarque</b>
18/12/2019	Remplacement des vannes thermostatiques	Marché à bordereau de prix en procédure négociée sans publicité	Estimation 12.000€	16	1	NEW RENOVA CONSTRUCT	Sur 5 ans
18/12/2019	Achat de thermos	Procédure négociée sans publicité	872,23€	3	3	AMAZON.FR	